



Communiqué de presse
Paris, le 3 Février 2020

Communiqué de Presse

POUR LES DROITS DES FEMMES POUR LA LIBERTE DE CONSCIENCE ET D'EXPRESSION

A l'occasion de l'affaire Mila, la Grande Loge Féminine de France réaffirme son indéfectible attachement au principe de laïcité et son engagement pour les droits des femmes et pour la liberté absolue de conscience et d'expression.

En effet cette affaire - pour rappel, Mila menacée de mort après avoir répondu à des insultes sexistes, lesbophobes et racistes par l'expression de sa détestation des religions en général et de l'islam en particulier - est symptomatique de la dérive qui consiste à amalgamer la critique d'un dogme religieux à l'incitation à la haine contre des personnes.

Dans le cas de cette jeune fille, cette dérive a pris un tour gravissime ; elle a notamment révélé, une fois de plus, le degré alarmant du déni de certains politiques, d'associations des droits de l'homme et d'associations prétendument féministes. Un nouveau pas a été franchi dans l'inversion victimaire puisque Mila s'est vu accusée d'être en partie, sinon totalement responsable, des appels au meurtre dirigés contre elle.

Après le Délégué général du Conseil Français du Culte Musulman déclarant « elle l'a bien cherché, qu'elle assume », c'est la garde des Sceaux, ministre de la Justice qui, tout en admettant que les menaces de mort sont inacceptables, ajoutait qu'il était « évident (sic) que l'insulte à la religion est une atteinte à la liberté de conscience ». C'est enfin le parquet de Vienne qui ouvrait parallèlement 2 enquêtes l'une visant à retrouver les auteurs de menaces de mort, l'autre, pour possible incitation à la haine.... visant Mila !

Nous nous félicitons que le parquet de Vienne ait très rapidement classé sans suite l'enquête visant Mila et en appelle à des principes juridiques que la garde des Sceaux semblait avoir oubliés, pour conclure à l'absence de tout élément de nature à caractériser une infraction pénale : « les propos diffusés, quelle que soit leur tonalité outrageante, avaient pour seul objet d'exprimer une opinion personnelle à l'égard d'une religion sans volonté d'exhorter à la haine ou à la violence".

GRANDE LOGE FEMININE DE FRANCE

Nous prenons acte que la Ministre est revenue sur ses déclarations.

Nous saluons les déclarations de la secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, qui a justement et courageusement qualifié les propos tenus par le délégué général du CFCM de « criminels et coupables » et a rappelé qu'une femme n'est jamais coupable du harcèlement dont elle est victime.

La Grande Loge Féminine de France, qui a inscrit la laïcité dans son Pacte Social et a toujours dénoncé la misogynie et le patriarcat oppressif des dogmes religieux, rappelle son attachement à la liberté absolue de conscience et au droit de chaque citoyen(ne) de pouvoir s'exprimer et critiquer, y compris de façon virulente, toute religion ou opinion, quelle qu'elle soit.

Contact presse : communication@glff.org